



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1729

Approbation d'une convention entre ENEDIS et la Ville de Lyon, relative à la participation financière d'ENEDIS pour la réalisation d'une peinture sur un ouvrage de distribution de son patrimoine

Direction de la Mobilité Urbaine

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 19 MAI 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1729 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE LYON, RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE D'ENEDIS POUR LA REALISATION D'UNE PEINTURE SUR UN OUVRAGE DE DISTRIBUTION DE SON PATRIMOINE (DIRECTION DE LA MOBILITÉ URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La démarche Rue des Enfants, pilotée par la Ville de Lyon et la Métropole, a pour finalité l'apaisement et la reconquête de l'espace public autour des écoles et crèches, pour « une ville à hauteur d'enfant », et pour répondre aux défis environnementaux, sanitaires et climatiques de long terme.

Outre les objectifs de sécuriser et apaiser les abords des établissements, il s'agit de donner un autre caractère à l'espace public. Cela passe par l'amélioration des cheminements piétons, des lieux de convivialité et également par des interventions artistiques sur la voirie ou les bâtiments.

Aux abords du groupe scolaire Joannès Masset, rue Gorge de Loup à Lyon 9<sup>ème</sup>, un prestataire artistique, l'association La Coulure, a été mandaté par la Ville de Lyon afin d'animer avec les enfants la mise en peinture de plusieurs murs de domanialité Ville de Lyon. Ce projet a été validé par la délibération n° 2021/1215 du 18 novembre 2021. Il s'agissait d'attribuer des subventions de fonctionnement à deux associations et une artiste pour des interventions artistiques avec des écoles primaires publiques dans le cadre de la Rue des Enfants. La subvention attribuée pour le projet est de 3 000 euros.

L'intervention artistique a permis de réaliser des ateliers (trois demi-journées) pendant le temps périscolaire avec quatre classes de CE2 à CM2 de l'école. Les ateliers ont été un moment pour échanger sur l'art, les matériaux et faire adhérer les enfants au projet. Les enfants ont été à l'origine du projet par la réalisation de dessins. L'artiste a par la suite réinterprété et réalisé le projet.

L'œuvre est mise en valeur la nuit par un éclairage réalisé par la direction de l'éclairage urbain.

Sur un des murs qui va supporter l'objet artistique, au niveau du 34 rue du docteur Horand, un transformateur électrique ENEDIS est présent.

La convention entre la Ville de Lyon et ENEDIS est nécessaire pour définir les conditions et modalités d'une meilleure intégration de l'ouvrage dans l'environnement. Il s'agit pour la commune de prendre en charge les frais pour le nettoyage et la mise en peinture de ce poste.

En contrepartie ENEDIS s'engage à financer la prestation artistique et les fournitures nécessaires pour réaliser la fresque à hauteur de 50 % du coût du projet, dans la limite de 500 euros.

C'est pourquoi il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention afin d'autoriser le versement de la participation financière d'ENEDIS à hauteur de 500 €  
Vu ladite convention ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/1215 du 18 novembre 2021 portant attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations et une artiste pour des interventions artistiques avec des écoles primaires publiques dans le cadre du projet Rue des Enfants, pour un total de 8 000 €;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention susvisée, établie entre ENEDIS et la Ville de Lyon, est approuvée.
- 2- M. Le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- La recette correspondante sera inscrite sur les crédits au budget 2022 - Ligne de crédit 117463 - Nature 74788 - Fonction 513 - Programme DEPLDURABL.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET